



INVITATION au



Régate Nationale

Spirou – 470 - Europe

Les samedi 27 et dimanche 28 août 2022

Avis de Course

Evènement : La régata se déroulera sur le Lac de Bütgenbach en Belgique les samedi 27 et dimanche 28 août 2021.

Autorité organisatrice : L'autorité organisatrice est le Royal Yacht Club de la Warche (RYCW) sis Worriken, 2C, 4750 BÜTGENBACH, en collaboration avec la Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB).

La mention « (DP) » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de la Course à la Voile.

1.2 Les prescriptions nationales belges s'appliquant à tous les concurrents (Règles disponibles via le site <https://belgiansailing.be/fr/documenten/>)

1.3 Les règles de classe sont applicables.

1.4 L'annexe P1 est d'application

1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique. (DP) **La publicité pour le tabac est interdite en Belgique**

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes Spirou, Europe et 470

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et le remettre le jour de la régata accompagné des frais d'inscription requis, au secrétariat de course.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence de compétition de leur fédération valide, accompagnée ou validée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, si nécessaire ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Règle COVID-19: Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 20,- EUR (Spirou et Europe) – 30 EUR (470)

Le paiement sera accepté en argent comptant (EURO)

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : Samedi 27 août entre 10.00 Hr et 12.00 Hr au secrétariat de course.

5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la 1^o course le samedi est 13.00 Hr (maximum de course). Le dimanche, le premier départ est programmé pour 10h00 et le dernier signal de départ possible jusqu'à 15h^o.

5.3 Proclamation des résultats : vers 17.00 Hr

Le programme et les horaires peuvent être modifiés par l'autorité organisatrice.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront publiées sur le site du RYCW (<http://rycw.be/WordPress3/?cat=25>) et affichées au secrétariat de course.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours sont généralement de type triangle olympique. Le sens des parcours est annoncé avec un pavillon :

Pavillon rouge hissé au bateau de comité de course = bouées à laisser à bâbord .

Pavillon vert hissé au bateau de comité de course = bouées à laisser à tribord

D'autres types de parcours pourront être utilisés, et seront précisés dans les instructions de course, ou leurs avenants.

8. CLASSEMENT

8.1 Le système de Points à Minima s'applique suivant RCV A4

8.2 Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

8.3 Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. Dans le cas de plus de 7 courses validées, les 2 plus mauvais scores seront retirés.

9. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. (DP)

10. PRIX

Des prix seront distribués à chaque membre d'équipage.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

•

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide, en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 EUR par incident, ou son équivalent.

13. REGLES COVID 19

« Chaque participant est parfaitement conscient :

o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par les autorités compétentes,

o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation où la distanciation sociale n'est pas possible, sans les protections renforcées adéquates,

o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,

o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

- **que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »**

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires et réservation : secretariat@rycw.be / +32 472 914 917

Vous trouvez sur place : Un parking pour voitures et camping-cars ; Deux plans inclinés ; Un emplacement pour vos tentes (s'adresser auparavant au secrétariat) ; Douches et vestiaires SUIVANT RESPECT DES REGLES COVID-19 EN VIGUEUR.

Social : Le bar est à votre disposition à prix sympas. Le samedi soir sera organisé un BBQ : PAF 15,- € pour les adultes (saucisse + côtelette) et 10,-€ pour les enfants (saucisse). Réservation obligatoire à l'inscription. Les règles en vigueur seront scrupuleusement respectées, afin de permettre l'organisation de ce repas dans les conditions d'hygiène les plus strictes.

Infos club sous www.rycw.be et info touristiques et logements sous www.butgenbach.info.